

CHLORE CHOC 56

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

<u>NOM GENERIQUE</u>	CHLORE GRANULE 56
UTILISATION	Produit anti-algues choc pour le traitement des eaux de piscines.
FABRICANT	LABORATOIRE PAREVA Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07
N° d' appel d' urgence	04.91.75.25.25 (Centre Antipoisons de MARSEILLE)

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

NOM CHIMIQUE	1,3-Dichloro-1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione, sel de sodium dihydraté	
SYNONYME	dichloro iso cyanurate de sodium dihydraté	
FORMULE BRUTE	C ₃ Cl ₂ N ₃ O ₃ Na-2.H ₂ O	
N° C.A.S. = 51580-86-0	N° INDEX = 613-030-01-7	N° CE = 220-767-7
COMPOSITION	100 % de dichloro isocyanurate de sodium dihydraté.	

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

DANGERS PHYSIOLOGIQUES Nocif si inhalé, ingéré et irritant pour la peau ou les yeux.

CONTACT AVEC LES YEUX Les poussières et vapeurs peuvent causer des irritations, des rougeurs, des larmoiements et des brûlures.

CONTACT AVEC LA PEAU La poudre n' est pas irritante par elle-même mais un contact prolongés avec le produit peut causer des brûlures chimiques. Ces brûlures sont observées lorsque la peau est humide.

SUREXPOSITION Irritations des yeux, nez, gorge et pharynx dus à la poussière.

DANGERS PHYSIQUES Voir section 10

PRODUIT DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.

4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LA PEAU Laver immédiatement au savon et abondamment à l' eau.

CONTACT AVEC LES YEUX Rincer immédiatement et abondamment à l' eau claire pendant environ 15 min., puis consulter un spécialiste.

INGESTION Ne pas faire vomir. Faire ingérer du pain trempé dans du lait, puis de l' huile alimentaire. Consulter un médecin.
Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.

INHALATION Transporter la personne à l' air frais. Consulter un médecin en cas de toux ou de symptômes de déficience respiratoire.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE :

MOYENS D' EXTINCTION	Utiliser de grandes quantités d' eau froide sur le(s) foyer(s), parès les avoir isolés. ATTENTION : surtout, ne pas utiliser d'extincteur à poudre contenant des composés d'ammonium.
EQUIPEMENT	Tenue de protection (avec protection de la totalité du visage). appareil autonome de respiration.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

METHODES DE NETTOYAGE	Ramasser mécaniquement la poudre, Dissoudre celle-ci dans de l' eau, Les neutraliser par un réducteur (tel que le thiosulfate de sodium) en contrôlant bien les valeurs de pH et de température. Nettoyer l'emplacement souillé avec de grandes quantités d'eau. Eliminer le produit chloré en tenant compte de la législation en vigueur.
PROTECTION INDIVIDUELLE	Gants, masque, lunettes.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

Faire très attention aux conditions d' humidité, d' ensoleillement, et de température.

Tenir éloigné des liquides inflammables, des combustibles, et de toute matière oxydable.

8 - CONTROLE DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

CONTROLE DE L'EXPOSITION : Si nécessaire, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les poussières ou vapeurs.
Les toitures doivent être équipées de systèmes de ventilation efficace.

PROTECTIONS INDIVIDUELLES : gants, lunettes, tenue de travail à manches longues.
Douches de sécurité et lave-yeux à proximité des postes de travail.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE	: granulés blancs.
ODEUR	: chlore
pH à 25°C (à 1 % dans l' eau)	: 6.5
POINT DE FUSION	: se décompose à 240 ° C
POINT D' ECLAIR	: non concerné
INFLAMMABILITE	: non concerné
EXPLOSIVITE	: non concerné
MASSE VOLUMIQUE	: env. 1950 kg/m3 (densité apparente = 1.95)
MASSE VOLUMIQUE DU GAZ	: 0.92 kg/m3 à 20 ° C
SOLUBILITE DANS L' EAU	: 26.2 g / 100 ml d' eau à 25 ° C

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

Stable dans des conditions normales d' humidité (taux d' humidité élevés à éviter)

INCOMPATIBILITES

Le produit est chimiquement incompatible avec les substances énoncées ci-dessous :

- Les acides (dégagement de gaz chlore).
- **l' hypochlorite de calcium (risques d' explosion)**
- les matières organiques ou les matières facilement chlorées ou oxydées (risque d' incendies)
- l' ammoniac, les sels d' ammonium, l' urée et tous les composés similaires qui contiennent de l' azote (risque de formation de trichlorure d' azote, très explosif)
- les huiles ou les graisses (risque de décomposition avec dégagement de CO₂ ou de chlore)
- les matières alcalines, telles que le Na₂CO₃, en présence d' humidité (risque de décomposition violente et d' incendie)
- les alcools, éthers, la biurée, et les solvants tels que le toluène, les xylènes, ...

Produits de décomposition dangereux : trichlorure d' azote, chlore, acide cyanhydrique.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Toxicité orale aiguë DL 50 sur le rat mâle = 1.355 mg / kg
DL 50 sur le rat femelle = 1.400 mg / kg

Aucun signe de toxicité subaigus sur les tests
(adm. orale sur le rat pendant 1 mois, de 10 à 400 mg / kg)

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Toxicité aquatique 3.19 (48 heures - TLM 5ppm - oryzias latipes))

Dangereux pour l'environnement : très toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION :

Dissoudre sous agitation le produit à éliminer dans une solution alcaline (NaOH ou chaux),
Neutraliser cette solution avec un agent réducteur (Na₂SO₃),
Ajuster le pH avec un acide (H₂SO₄ ou HCl),
Éliminer le produit en tenant compte de la législation en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Produit non soumis à la réglementation sur les transports de marchandises dangereuses (disposition spéciale 135) ni au code IMDG.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1999 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

"dichloroisocyanurate de sodium dihydraté" - "Etiquetage CE : 220-767-7"

"Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, des gaz dangereux (Chlore) peuvent se libérer."

Symbole de danger **Xn - Nocif et N- Dangereux pour l'environnement**

Phrases R 22 - Nocif en cas d' ingestion.
 31 - Au contact d' un acide, dégage un gaz toxique.
 36 / 37 - Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
 50 / 53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Phrases S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
 3 - Conserver dans un endroit frais.
 8 - Conserver le récipient à l' abris de l' humidité.
 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l' eau et consulter un spécialiste.
 29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.
 46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2933.69.80**

RECOMMANDATIONS : Tenez prêt un plan de secours d' urgence.
 Séparer le produit des matières incompatibles.
 Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
 Toujours garder sur palettes ou sur rayonnage.
 Bien nettoyer les équipements avant de changer de produit.
 Vider les trémies à la fin de chaque journée de travail.
 Porter des vêtements ou équipements de travail appropriés.
 Garder propres et à proximité les couvercles de fûts en cas d' urgence.
 Tenir informé les responsables d' atelier.
 Garder les balayures de produit au sec, avant neutralisation.

RESTRICTIONS : Stocker des produits liquides au dessus de ce solide.
 Ne pas laisser de matières organiques (graisses) s' accumuler sur le sol.
 Ne pas fumer dans un local destiné au stockage ou à la transformation des produits chlorés.
 Ne pas utiliser de systèmes d' extraction commun pour des produits incompatibles.
 Ne pas utiliser de chariots élévateurs à gas-oil ou à essence.
 Ne pas utiliser de produits ménagers pour le lavage des sols d' atelier.
 Ne pas se servir des emballages d' origine pour la récupération des balayures.
 Ne pas permettre que le produit puisse être mouillé.
 Ne pas jeter du produit dans un container de détritrus commun.
 Ne pas permettre le rejet de produit non neutralisé à l' égout
 Ne pas utiliser d' extincteur à poudre en cas d' incendie.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l' état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document.